



15ème législature

Question N° : 11403	De M. Rodrigue Kokouendo (La République en Marche - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Pénurie de kinésithérapeutes en Seine-et-Marne	Analyse > Pénurie de kinésithérapeutes en Seine-et-Marne.
Question publiée au JO le : 31/07/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie de kinésithérapeutes en France et, particulièrement, en Seine-et-Marne. Cette pénurie se fait sentir à plusieurs niveaux. Tout d'abord, l'écart se creuse entre les kinésithérapeutes en établissements hospitaliers et ceux installés en libéral. En 2017, la France comptait environ 85 000 kinésithérapeutes avec un ratio libéraux-salariés de 80-20. L'Île-de-France comptait, par exemple, en 2017, 11 615 salariés en milieu libéral pour 2 160 salariés. Parallèlement, la moyenne d'âge des kinésithérapeutes ne cesse d'augmenter. Le nombre des praticiens de plus de 60 ans était de 8 501 en juin 2017, contre 7 358 en 2013, ce qui témoigne d'un manque d'attractivité de la profession. Enfin, certains territoires français sont davantage touchés que d'autres par le manque de kinésithérapeutes. La Seine-et-Marne est particulièrement impactée. Le département ne compte que 1 150 kinésithérapeutes dont 1 000 en libéral, pour plus d'un million d'habitants. Cette situation dramatique ne peut perdurer. La pénurie de masseurs-kinésithérapeutes nuit au parcours de soins des patients qui, souvent, ne peuvent recevoir les soins de réadaptation requis au moment opportun. Face à cette situation inquiétante, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renforcer l'attractivité de la profession des kinésithérapeutes.